



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 06 avril 2022

----- 8003 -----

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à neuf heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Maire et Président du C.C.A.S.

Étaient présents :

Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Claudine NOIZAT, André DOUVILLE et Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

Absents ayant donné procuration :

Bernadette MAURY donnant pouvoir à Daniel MORIN.
Chantal HIDEUX donnant pouvoir à Anne-Marie GALLAS.
Sylvie RIVAUD donnant pouvoir à Hélène CAYUELA.

Assistaient à la réunion :

Jennifer LEGRAND, secrétaire du CCAS.
Florence ANDRIEU, agent comptable du CCAS.

I/ Election du secrétaire de séance

Céline MOSCA est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès - verbal du 17 mars 2022

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, décident d'approuver le procès-verbal du 17 mars 2022.

III/ Approbation du compte de gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment les articles L.1612-12, L 2121-31, L 2343-1 et 2 ;
Considérant que Monsieur le Président informe les membres de la commission administrative que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur municipal de Maintenon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS de la commune de Pierres ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur ;

- Résultat de clôture de l'exercice 2021 - Fonctionnement : **16 086.47 €**
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 - Investissement : **-2093.47 €**

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ** :

- **ADOPTENT** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV/ Approbation du compte administratif 2021

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L.1612-12, L 2121-31 et L 2121-14 ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance, la commission administrative siège sous la présidence de Madame Hélène CAYUELA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Hélène CAYUELA présente le compte administratif 2021 du CCAS de Pierres :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
Recettes 2021	541 117.74 €	4 558.09 €	545 675.83 €
Dépenses 2021	638 735.25 €	3 935.39 €	642 670.64 €
Résultat exercice 2021	-97 617.51 €	622.70 €	-96 994.81 €
Résultat 2020 reporté	115 797.45 €	-2 716.17 €	113 081.28 €
Résultat de clôture 2021	18 179.94 €	-2 093.47 €	16 086.47 €
Reste à réaliser	0.00	0.00	

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ** (11 voix pour, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, **ADOPTENT** le compte administratif de l'exercice 2021 comme présentés ci-dessus.

V/ Approbation de l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022

Considérant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement ;

Monsieur le Président demande aux membres de la commission administrative de procéder à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021, lequel se présente de la façon suivante :

- Au compte 002 – excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **16 086.47 €**
- Au compte 001 – déficit de la section d'investissement pour un montant de **- 2093.47 €**
- Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de **2 093.47 €**

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative **A L'UNANIMITÉ**, **DÉCIDENT D'AFFECTER** au budget primitif 2022 les résultats de l'exercice 2021 comme présentés ci-dessus.

VI/ Approbation du budget primitif 2022

Monsieur le Président propose d'approuver le budget primitif 2022 du CCAS de Pierres qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 173.41 €	51 173.41 €
Investissement	2 093.27 €	2 093.47 €

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ, ADOPTENT** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme ci-dessus.

XII/ Informations et questions diverses

Monsieur le Président informe que le Centre des Finances Publiques situé 27bis Rue Collin d'Harleville à Maintenon (28130) fermera définitivement en 2023 dans le cadre d'un plan de réorganisation.

Anne-Marie GALLAS précise qu'une doyenne de Pierres, Madame ROUSSEAU Alice, ancienne institutrice, est décédée il y a quelques jours.

Hélène CAYUELA précise qu'il y a eu pas mal de décès en début d'année (janvier à mars). Cette information est confirmée par Sandrine DOUBRE qui l'a elle-même constatée durant le recensement de la population 2022.

Hélène CAYUELA précise que les invitations aux repas des anciens ont débuté depuis le vendredi 25 mars 2022. Elle indique qu'il y a très peu de retour positif (21 personnes inscrites). Elle précise que les administrés ont jusqu'au vendredi 29 avril 2022 pour s'inscrire.

- L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance levée à 10 h 17.

**Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.**